

## Point de situation Influenza aviaire

1/ **Le foyer en Haute-Garonne** reste un cas isolé. Après confirmation du virus H5N8 sévissant depuis plusieurs semaines en France et notamment dans le sud-ouest, l'élevage de poules touché à Grenade sur Garonne a été dépeuplé, nettoyé et désinfecté (1ère phase) et le Centre d'Emballage des Oeufs sur le même site a pu reprendre ses activités sous surveillance renforcée. Tous les prélèvements restent négatifs sur la zone d'un rayon de 10 km autour de ce foyer, les activités des aviculteurs impactés vont pouvoir reprendre d'ici la fin du mois de février (remises en place de volailles, sous surveillance). Le virus est toutefois encore actif sur le sud-ouest de la France, le niveau de risque est toujours classé «élevé» sur l'ensemble du territoire, il convient donc de rappeler le respect avec la plus grande rigueur des mesures de biosécurité, y compris pour les détenteurs de basses-cours ou les transporteurs en lien avec les volailles: claustration ou pose de filets, signalement de tout signe suspect sur les animaux auprès d'un vétérinaire ou de la DDPP31, nettoyage-désinfection très strict de tout le matériel et moyens de transport en contact avec des volailles, contrôle strict des circulations sur les sites d'élevage (véhicules et personnes).

2/ Deux suspicions ont été signalées ces derniers jours par les vétérinaires sanitaires sur un gavage de palmipèdes et une basse-cour. Le processus d'alerte a parfaitement fonctionné au niveau de l'administration, du laboratoire vétérinaire départemental, des services de la Chambre d'agriculture et du GDS. L'alerte donnée auprès des éleveurs de la zone des 10km a été diffusée en temps record et toutes les mesures de surveillance temporaire ont été prises. C'est avec soulagement que l'information des résultats négatifs a pu être donnée de façon aussi rapide. **Aucun autre foyer sur notre département n'est donc à signaler.**

3/ Le nombre de cas se stabilise **dans le sud-ouest**. Les mesures de dépeuplement sur la zone des Landes, Pyrénées Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Gers et une partie du Lot et Garonne a permis d'éviter la diffusion à une plus large zone. Quelques cas sont toutefois recensés dans le Gers encore, plus à l'est. Les professionnels et l'administration restent donc pleinement mobilisés et très vigilants dans le suivi de la situation et les mesures de biosécurité renforcées, comme l'a rappelé le ministre de l'agriculture, Julien Denormandie, lors de la réunion organisée avec les professionnels le 10 février. Dans son communiqué, le ministre a exprimé «des signaux encourageants mais la vigilance reste de mise». *Voir le CP.*

3/ Lors de la réunion du 10 février, le ministre a réaffirmé la volonté de l'Etat d'indemniser les secteurs touchés par cette crise sanitaire. Des groupes de travail ont ainsi été créés avec les professionnels sur les parties élevage, sélection-accoupage, entreprises aval (abattoirs, conserveries...) et les élevages de gibiers à plumes impactés par les restrictions sanitaires depuis novembre. Des dispositifs d'indemnisations basés sur les pertes économiques seront mis en place. Les dossiers seront instruits par les services déconcentrés du ministère (DRAAF et DDT) et payés par FranceAgriMer.

*Pour plus de renseignements ou nous signaler des situations difficiles :*

*Frédérique REULET, Chambre d'agriculture : 06.83.11.76.36*

*ou GDS31 section avicole Noémie PICARD au 07.88.30.59.21*